

20250210

Canton de Soleure : Nouveau rejet de la loi révisée sur l'énergie

Dimanche 9 février, la **loi cantonale sur l'énergie totalement révisée** a une nouvelle fois été **rejetée** dans les urnes par près de 57,5% de non. La loi prévoyait **d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments** par des **incitations** et entre autres, l'obligation pour les **nouveaux bâtiments** de produire une **partie de l'électricité nécessaire à l'aide d'énergies renouvelables**. En ce qui concerne le remplacement des **installations de production de chaleur**, les chauffages fossiles auraient été autorisés, à condition de respecter les valeurs limites de CO₂, et si un système de chauffage basé sur les énergies renouvelables n'aurait pas été économiquement intéressant. En outre, la loi révisée prévoyait la **promotion des stations de recharge** pour véhicules électriques dans les immeubles collectifs.